

Fiche d'information Centre de loisirs Léo-Lagrange Mercredis 2020-2021



Les informations de ce document, concernant les modalités d'inscription et le fonctionnement de nos accueils pour la rentrée scolaire 2020/2021, restent soumises aux évolutions sanitaires et aux mesures gouvernementales en lien avec le COVID 19.

Documents à fournir pour l'inscription		
☐ Attestation d'assurance	☐ Décision judiciaire concernant la garde de l'enfant	
☐ Fiche enfant	☐ Notification « aides au temps libre »	
☐ Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (Puis		
avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019)		
es documents sont à transmettre impérativement sauf si déjà fournis au préalable.		
Informations générales		

Les enfants admis doivent être **scolarisés.** L'inscription est possible jusqu'à 11 ans révolus (moins de 12 ans). Les **règlements intérieurs** sont disponibles à l'AEF et sur le site de la ville.

Période d'inscription du **lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2020** (en fonction de la capacité d'accueil, une liste d'attente sera mise en place). Toute inscription en dehors de cette période sera placée en liste d'attente.

- Deux possibilités d'inscription ou d'annulation :
 - le site de la ville, www.grandquevilly.fr puis Espace famille.
 - l'Accueil Enfance Famille (bâtiment préfabriqué, parking de la Mairie).
- Les inscriptions sont possibles :
 - à la journée de 8 h à 18h00.
- à la demi-journée : au Centre de loisirs Léo Lagrange maternel ou élémentaire le matin (de 8h à 12h), ou l'après-midi (de 13h15 à 18h00).
 - au Centre de loisirs Léo Lagrange les Tout-petits le matin uniquement de 8h à 12h.

Pour les accueils à la demi-journée la restauration n'est pas possible. Par défaut, votre enfant est inscrit tous les mercredis de l'année scolaire. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant aille au centre de loisirs tous les mercredis, vous pouvez modifier son inscription directement dans votre espace famille, dans l'onglet réservation, ou en vous rendant à l'Accueil enfance famille.

Tarification au 01-01-2020

Revenus des parents	Tarification journée Repas inclus	Tarification demi-journée	Tarification demi- journée supplémentaire*
Impôt sur le revenu - Net avant correction = 0 €	3,90 €	1,95 €	3,90 €
Impôt sur le revenu - Net avant correction < 550 €	5,10 €	2,55€	5,10 €
Impôt sur le revenu - Net avant correction > 550 €	6,95 €	3,48 €	6,95 €
Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction = 0	29,30 €	14,65 €	29,30 €
Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550 €	30,05 €	15,10 €	30,05 €
Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550 €	30,20€	15,25 €	30,20 €

^{*}les tarifs sont susceptibles d'être actualisés en janvier 2021 pour la facturation des mercredis 2020-2021 des sessions 2 et 3.

Courriel: aef@ville-grand-quevilly.fr

^{*} En cas de présence d'une demi-journée complémentaire (non prévue lors de l'inscription), la tarification « demi-journée supplémentaire » s'applique.

Facturation

Toute inscription vaut facturation, paiement sur facture après chaque trimestre scolaire (appelé session) directement en ligne sur l'Espace Famille ou au Centre des Finances Publiques de Grand Quevilly.

Les annulations n'entrainant pas de facturation doivent avoir lieu 4 semaines avant le mercredi concerné. Par exemple : pour annuler le mercredi 9 septembre 2020, vous devez impérativement procéder à l'annulation avant le mercredi 12 août 2020. Au-delà de ces dates, il est nécessaire de <u>fournir un justificatif</u>, selon la liste énoncée dans le règlement intérieur (remis à l'Accueil Enfance Famille), 8 jours au plus tard après chaque session.

Période de facturation :

- □ Session 1 : Du mercredi 2 septembre au mercredi 16 décembre 2020
- $\hfill\Box$ Session 2 : Du mercredi 6 janvier au mercredi 21 avril 2021
- □ Session 3 : Du mercredi 12 mai au mercredi 30 juin 2021

Accueil des tout-petits (toute petite et petite section)

Les enfants scolarisés en toute petite section et petite section seront accueillis à <u>l'école maternelle Jean-Moulin</u>. Ils pourront ainsi bénéficier de toute l'attention et d'une organisation spécifique qui convient parfaitement aux enfants.

- Un accueil et un départ échelonnés directement sur le site entre 8h et 9h15 (le matin pour l'arrivée), de 11h30 à 12h (pour le départ de l'accueil à la demi-journée) et entre 16h30 et 18h00 (pour le départ du soir).
- Un lieu adapté.
- Une équipe dédiée.

Accueil des enfants en maternelle et élémentaire

A partir de la Moyenne section jusqu'à 11 ans révolus

Sur tous les sites, pas de ramassage mais un accueil et un départ échelonnés directement sur les sites entre 8h et 9h15, 13h15 et 13h45 (pour les inscriptions à la ½ journée) et entre 16h30 et 18h00 sur les niveaux au Centre de Loisirs maternelle et élémentaire.

Projet éducatif

L'acquisition de l'autonomie, de la socialisation, du respect des rythmes de l'enfant et de son épanouissement regroupe l'ensemble des objectifs du centre de loisirs.

Accueil des tout-petits	Centre maternel	Centre élémentaire
8h00-9h15 : Accueil	8h00-9h15 : Accueil	8h00-9h15 : Accueil
9h15- 11h30 : Activités adaptées	9h15 : Appel par équipe	9h15 : Appel par équipe
11h 30- 12h : Départ échelonné	9h30- 11h30 : Activités loisirs	9h30- 11h30 : Activités loisirs
11h30- 13h : Repas	11h45 – 12h15 : Départ des enfants	11h45-12h15 : Départ des enfants
13h- 15h : Temps de repos	inscrits à la ½ journée.	inscrits à la ½ journée.
15h-16h : Activités adaptées	11h30: Repas en deux services	11h45 - 13h15 : Repas
16h- 16h30 : Goûter	13h15 : Temps calme et accueil des	13h15 : Temps calme et accueil des
16h30- 18h00 : Départ / petits jeux	enfants à la ½ journée.	enfants à la ½ journée
	14h15 : Activités loisirs	14h15 : Activités loisirs
	16h- 16h30 : Goûter	16h- 16h30 : Goûter
	16h30-18h00 : Départ / petits jeux	16h30- 18h00 : Départ / petits jeux